

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 30 SEPTEMBRE 2016
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Promenade urbaine – Art public Site Mc Tavish A16-SC-09

Localisation :	Rue McTavish, au coin de la rue Sherbrooke Ouest.
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial du Mont-Royal (cité) (côté est de la rue McTavish) Secteur de valeur exceptionnelle Domaine McTavish (Docteur-Penfield et Peel)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré) (côté est de la rue McTavish)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet propose l'intégration d'une œuvre d'art public au site McTavish qui s'intègre à la Promenade urbaine « Fleuve Montagne ».

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet sera présenté au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) à la demande du Bureau d'Art public de la Ville de Montréal. Une partie de l'œuvre étant située du côté est de la rue McTavish, celle-ci est comprise dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

La rue McTavish est nommée en l'honneur de Simon McTavish (1750-1804), riche marchand de Montréal lié aux commerces des fourrures. La rue McTavish est ouverte dans les années 1850 lors de la construction du réservoir du même nom. À cette époque, les terres à l'ouest, situées sur l'ancienne propriété de Simon McTavish, sont subdivisées en lots rectangulaires. Le secteur résidentiel se développe principalement entre 1879 et 1900, après l'ouverture des rues Peel et Stanley au nord de la rue Sherbrooke. Les terres à l'est sont quant à elles occupées par le campus de l'Université McGill fondé en 1821 et développé sur l'ancienne propriété de James McGill dès 1829. La rue McTavish constitue une limite entre le secteur résidentiel et l'université jusqu'aux années 1930. Quelques bâtiments universitaires

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

sont alors érigés du côté ouest de cette rue en remplacement de résidences. Vers la fin des années 1960, à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Ouest et McTavish, la bibliothèque Mc Lennan est construite selon les plans des architectes Dobus, Stewart et Bourke, sur le site de l'ancien hôtel particulier de l'homme d'affaires Jesse Joseph (1865). À l'angle nord-ouest, le pavillon Samuel-Bronfman est construit en 1971, selon des plans des architectes Chadwick, Pope & Edge, à l'emplacement de la Prince of Wales Terrace (1860), l'une des plus prestigieuses du Square Mile.

Le campus de l'université McGill s'agrandit progressivement et comprend dorénavant la rue McTavish et ses bâtiments. En mai 2010, la rue est piétonnisée entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke Ouest afin de rendre le campus plus convivial. Précédemment, en 1987, le site du patrimoine du Mont-Royal est créé par la Ville de Montréal. Puis, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est décrété par le gouvernement du Québec en 2005 et devient le site patrimonial déclaré du Mont-Royal en 2012. La rue McTavish constitue une limite à la fois pour le site du patrimoine du Mont-Royal, au niveau municipal, et pour le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, au niveau provincial.

DESCRIPTION DU PROJET

En avril 2014, la Brigade Arts Affaires de Montréal, un regroupement de jeunes professionnels du milieu des affaires, a approché le Service de la culture, via le Bureau d'art public, afin de proposer un projet de don d'une œuvre d'art public aux Montréalais dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

L'œuvre d'art intitulée *Le Joyau royal et le mile doré* est composée de 15 éléments verticaux qui se déploient de part et d'autre de la rue McTavish, près de l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest. L'ensemble est constitué de 7 colonnes de pierre calcaire, de 7 colonnes de laiton doré et d'une colonne centrale en béton translucide faite de cube en rotation.

CONTEXTE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Bureau d'art public de la Ville de Montréal lors de sa réunion du 22 avril 2016. La présentation avait exposé la démarche du concours ainsi que trois artistes lauréats.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Bureau d'art public de la Ville de Montréal lors de sa réunion du 30 septembre 2016. Le CPM souhaite d'emblée saluer l'initiative des jeunes investisseurs ainsi que la démarche exemplaire du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

Il rappelle que le mandat du CPM n'est pas de juger de la qualité artistique de l'œuvre d'art, mais plutôt de l'intégration à son contexte. À cet effet, le CPM croit qu'il s'agit d'un bel exemple d'intégration d'une œuvre d'art dans un espace public, en raison notamment de la sobriété de l'ensemble et la noblesse des matériaux proposés.

Échelle

Le Conseil du patrimoine considère que cette œuvre d'art crée un seuil approprié à l'entrée du tronçon nord de la promenade « Fleuve-Montagne » et que son intégration est à cet égard bien réussie. La disposition des colonnes, de chaque côté du trottoir, donne l'aspect d'une « porte d'entrée » et la reprise des pixels, utilisés sur le sol de la promenade urbaine, contribue à la présence symbolique de l'œuvre. Néanmoins, le CPM se questionne sur la visibilité de l'œuvre à partir de la rue Sherbrooke et il croit que son échelle relativement modeste réduit son impact visuel. L'œuvre d'art paraîtra, selon le CPM, relativement délicate dans ce secteur dense et imposant de la rue Sherbrooke. Par contre, le CPM se réjouit de l'utilisation du laiton doré, matériau noble et de l'introduction d'une colonne éclairée de l'intérieur, qui compenseront la modestie de l'échelle et rendront l'œuvre plus attractive. La qualité des matériaux et de l'exécution des composantes de l'œuvre contribuera à lui donner un caractère institutionnel qui sied à une œuvre faisant partie de la collection municipale.

Identification des mécènes

L'identification des mécènes, exigence de la commande artistique, s'intègre à l'une des colonnes de laiton située du côté est de la rue McTavish. Le CPM comprend le désir d'identification des donateurs, mais recommande au Bureau d'art public de mener une réflexion sur la place appropriée à donner à une telle identification dans le cadre d'œuvres qui feront partie de la collection municipale.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable à la réalisation de l'œuvre d'art intitulée *Le Joyau royal et le mile doré* en raison de l'intégration de l'œuvre à son contexte, de sa qualité institutionnelle et de la finesse d'exécution proposée.

Membre et président de séance

Original signé

Georges Drolet

Le 27 octobre 2016